

BROSSÉ René
70 avenue Arthur Rimbaud
60110 Méru
Tel: 06 82 85 90 33
Mel: rj.brosse@orange.fr

Méru, le 22 décembre 2016

Objet : Enquête publique liée à la demande
d'exploiter un parc de trois éoliennes et un poste
de livraison électrique sur le territoire
des communes de Dargies et de Sommereux.

Pièces Jointes : Procès-verbal des observations liées
à l'enquête publique sur la demande d'exploiter un parc
de trois éoliennes et un poste de livraison électrique
sur le territoire des communes de Dargies et de Sommereux.

A l'attention de monsieur Pierre Lorgeoux

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer en pièce jointe, sous forme de procès-verbal, la teneur des observations du public recueillies au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 21 novembre 2016 au mardi 20 décembre 2016 inclus.

Un dossier et un registre d'enquête avaient été mis à la disposition du public dans les communes de Dargies et de Sommereux concernées par l'enquête publique sur la demande d'exploiter un parc de trois éoliennes et un poste de livraison électrique sur le territoire des communes de Dargies et de Sommereux, conformément à la loi.

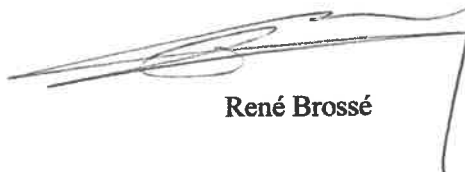
Je vous demande de me faire part des réponses que vous pouvez apporter à ces observations, ainsi que des mesures, dispositions ou engagements que vous comptez prendre ou proposer de prendre pour y remédier.

Conformément au règlement, votre mémoire en réponse doit me parvenir dans le délai maximal de 15 jours, soit avant le 09 janvier 2017.

Je vous informe que parallèlement j'adresse ce courrier à monsieur le préfet de l'Oise – DDT 60 – Bureau de l'environnement.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le commissaire enquêteur,



René Brossé

SAS Parc éolien de Puchot
Immeuble Le Cambridge
10 boulevard Emile Gabory
44200 Nantes

**Procès-verbal des observations liées à l'enquête publique sur le projet d'exploiter un parc de trois éoliennes et un poste de livraison électrique sur le territoire des communes de Dargies et de Sommereux.
Parc éolien de Puchot**

Sept observations (Obs) ont été inscrites sur les registres d'enquête publique, cinq à Dargies et Deux à Sommereux et six contributions (Ctb) ont été reçues par courrier 5 à Dargies et 1 à Sommereux.

Elles peuvent être regroupées suivant 17 thématiques reprises dans le tableau ci-dessous et détaillées ensuite par thème :

Thèmes abordés	N° Observations														
	O b s 1	O b s 2	O b s 3	O b s 4	O b s 5	O b s 6	O b s 7	C t b 1	C t b 2	C t b 3	C t b 4	C t b 5	C t b 6	C t b 7	
1 – Problème de report de cadastre								X							
2 – Energie verte		X													
3 – Enjeux économiques pour les entreprises de Travaux Publics			X												
4 – Atteinte aux paysages et à la qualité de vie				X	X	X	X		X	X	X	X	X		
5 – Atteinte à la faune						X				X	X				
6 – Viabilité économique des projets									X		X				
7 – Coût de rachat de l'électricité												X			
8 – Chute de l'immobilier				X	X	X					X	X			
9 – Profits financiers				X	X					X					
10 – Débat sur les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'acceptabilité sociale de ces projets	X						X		X	X			X		
11 – Sécurité				X											
12 – Nuisances sonores					X								X		
13 – Travailleurs détachés				X											
14 – Information de la population					X							X			
15 – Interactions au sein et avec les collectivités territoriales					X										
16 – Coût du démantèlement													X		
17 – Qualité du dossier produit														X	

1 – Problème de report de cadastre (Ctb 1) :

Monsieur Mille est passé déposer les plans du cadastre concernant d'une part les parcelles 100 et 125 et d'autre part les parcelles 110, 117, 118, 122 et 123 qui montrent que les implantations des éoliennes D2 et D3 ne sont pas conformes à la réalité. Il souhaite que les plans du cadastre soient mis à jour.

Cette observation est hors champ de l'enquête publique puisqu'elle concerne des éoliennes déjà installées, mais il n'est pas anormal que les gens souhaitent disposer de documents à jour. Ce point ne sera pas débattu dans la suite du dossier

2 – Energie verte (Obs2) :

Monsieur Jean Claude Mercier, maire de Sommereux émet un avis favorable sur ce projet qui vient renforcer le parc existant et qui ainsi favorise le développement de l'énergie verte dans un cadre géographique qui ne nuit pas à l'environnement.

3 – Enjeux économiques (Obs 3) :

Monsieur Lesenne de la société STPA explique qu'en tant que représentant d'une société de travaux publics, implantée localement, il ne peut qu'être favorable à ce type de projet. En effet ce genre de dossier est générateur de maintien d'emplois dans sa branche qui est pour l'heure sinistrée. Par exemple le présent projet représente environ 2 mois d'activité pour une équipe de 20 personnes.

4 – Atteinte aux paysages et à la qualité de vie (Obs 4, Obs 5, Obs 6, Obs 7, Ctb 2, Ctb 3, Ctb 4 et Ctb 5) :

Monsieur Caron (Grandvilliers) s'oppose à ce nouveau projet et estime que la zone de « Sommereux – Dargies » concernée par ce projet est déjà occupée par 6 éoliennes. Il considère qu'indépendamment du côté esthétique, d'un parc qui se rapproche de plus en plus de Grandvilliers (« Besson » classé aux monuments historiques avec l'église Saint Gilles) la densité d'éoliennes en Picardie Verte est déjà trop importante.

Monsieur Falsarella (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et explique d'une part qu'une densité d'éoliennes trop importante dans le secteur nuit à la qualité de vie et qu'il faut arrêter les implantations et que d'autre part, habitant à la campagne il ne peut plus voir la nuit noire.

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et à tout autre projet qui ne font qu'encercler nos communes de parc éolien, là où sur la question écologique, nous pourrions privilégier les solutions alternatives... mais là encore beaucoup de questions sur le véritable avantage énergétique des éoliennes !??. Il souhaite la préservation de l'espace rural. Il considère que les éoliennes sont implantées trop près des maisons et engendre une pollution visuelle, qui fait que la nuit il n'est plus possible de connaître la nuit noire. Il précise également que l'espace rural sera perturbé à terme au niveau des traditions rurales (chasse, balade, ...)

Monsieur Collet (Hétomesnil) s'oppose à ce nouveau projet et estime que l'impact est trop important vu d'Hétomesnil où l'on voit les éoliennes en arrière-plan de Dargies – Sommereux, sans compter celles de Choqueuse-les-Benards et La-Vacquerie qui suivront. Il estime que c'est consternant.

Monsieur Leurent (Catheux) s'oppose à ce nouveau projet d'extension du parc éolien dans cette région où l'on assiste à un encercllement, une vraie nuisance, pour leur environnement, une destruction au vrai sens du terme du paysage rural local. Il évoque la fin de sa campagne et de cet espace qui, jusqu'à aujourd'hui a été préservé et quand cela va arriver, il n'y aura plus de subvention, alors cela deviendra un désert industriel avec des machines à l'abandon car non entretenues faute de moyens.

Madame Leurent (Catheux) s'oppose à ce nouveau projet et se sent quantité négligeable, impuissante et découragée à la vue de ces monstres de métal et de béton, qui dénaturent les paysages et encombrant les horizons. Elle s'oppose à ce projet qui veut participer à l'encerclement généralisé de son territoire en lui imposant ces machines hors de proportion, omniprésentes et visibles à des kilomètres à la ronde. Elle considère que les paysages qui se transforment sous nos yeux, sont un bien commun qu'il nous revient d'habiter et de transmettre, le mieux possible, à nos enfants. Elle précise que le bon sens serait de favoriser l'information, la réflexion et la concertation citoyenne avant de transformer durablement nos campagnes en gigantesque usine à ciel ouvert.

Monsieur Martin (Cempuis) pose plusieurs questions :

✚ Pourquoi venir installer des éoliennes sur ces territoires alors que déjà, nous sommes, je dirai, cernés par de nombreuses machines dans un espace restreint de quelques kilomètres et dans une zone de respiration paysagère, qui est prévue dans le SRE.

✚ Pourquoi venir détériorer un paysage picard formé de plaines, de petites vallées ou il fait bon vivre et qui d'ailleurs sont pour certains paysages classés « Natura 2000 », ce classement ne veut-il plus rien dire ?

✚ Pourquoi venir installer des machines de 120 mètres de haut qui se voient à des dizaines de kilomètres à la ronde juste derrière une église qui de surcroît est classée à l'inventaire des Monuments historiques depuis de nombreuses années en l'occurrence celle de Sommereux et dans une moindre mesure celle de Grandvilliers par son portail sud.

✚ les protestations d'habitants et d'élus se multiplient autour de ces projets d'implantations d'éoliennes, nous estimons que ceux-ci deviennent trop importants et ne sont plus maîtrisés. Ils mettent en avant un risque de destruction des paysages.

✚ le SRCAE Picardie recommande d'éviter la sur densification et les phénomènes de saturation visuelle à l'intérieur d'un pôle éolien, qui sera pourtant bien réel pour les habitants à qui on ne peut demander de rester cloîtrés chez eux afin de ne pas le percevoir il le sera tout autant pour toutes les personnes qui circuleront dans le secteur. Enfin, le projet est situé au sein d'un espace de respiration paysagère que le SRE recommande de maintenir vierge d'éolienne. L'étude ne justifie pas la non prise en compte de cette recommandation."

✚ L'espace de respiration existant est déjà fortement rongé par 12 éoliennes; il ne mérite plus cette appellation,

Monsieur Ozanne (Dargies) s'oppose aux 3 éoliennes dans la mesure où il constate une dégradation du paysage et de son point de vue à partir de ses fenêtres

5 – Atteinte à la faune (Obs 6, Ctb3 et Ctb4) :

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et regrette que les enquêtes sur l'impact faune soit insuffisant, il se demande où sont passés les vols d'oiseaux sauvages et se demande si le couloir de vol des oiseaux migrateurs n'est pas suffisamment impacté par les éoliennes.

Madame Laurent (Cathéux) dit non à l'implantation massive et uniforme sur tout le territoire de machines géantes, mobiles, scintillantes, tueuses d'oiseaux et de chauves-souris.

Monsieur Martin (Cempuis) se demande que deviennent les chauves-souris : les études ont-elles été correctement réalisées ? Et à quelles hauteurs les enregistrements ont-ils été réalisés ?

6 – Viabilité économique des projets et coût de rachat de l'électricité (Ctb 2 et Ctb 4) :

Monsieur Laurent (Cathéux) s'oppose à ce nouveau projet et estime que ces projets ne sont pas économiquement viables, que les éoliennes ne tournent pas à plein temps, que l'électricité produite ne peut être stockée et surtout qu'elle n'est pas consommée sur place, ce qui veut dire une perte de charge.

Monsieur Martin (Cempuis) considère que l'installation de ces machines dans notre environnement est la preuve que le responsable de ce projet affiche un mépris inadmissible pour les habitants de ces villages et que le seul but de cette entreprise est le profit financier, profit partagé avec quelques personnes et collectivités au détriment de l'ensemble de la population qui subira les nuisances de ces machines. Il se demande pourquoi cacher que les tarifs de rachat de l'électricité par EDF sont sans communes mesures avec le rendement de ces machines ?

7 – Coût de rachat de l'électricité (Ctb4) :

Monsieur Martin (Cempuis) évoque la facture d'électricité : il considère qu'en raison des clauses de rachat par EDF, le coût exorbitant de cette électricité est répercuté sur la facture (CSPE) qui est responsable de la forte augmentation depuis ces dernières années (durant plus de 20 ans le coût de l'électricité en France, l'un des plus bas d'Europe, avait baissé en franc constant, ce qui n'est plus le cas). On doit s'attendre à une augmentation de 40 à 50% dans les années à venir, si ce n'est plus.

8 – Chute de l'immobilier (Obs4, Obs 5, Obs 6, Ctb 4 et Ctb 5) :

Monsieur Caron (Grandvilliers) s'oppose à ce nouveau projet et considère que l'implantation des éoliennes dévalorise le foncier du secteur.

Monsieur Falsarella (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et annonce un risque de baisse du prix de l'immobilier en se fondant sur plusieurs études qui prouvent que les éoliennes font baisser les prix de l'immobilier de 25 à 35%.

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et précise que le prix des habitations chute de 25 à 40 %.

Monsieur Martin (Cempuis) se demande pourquoi cacher la baisse du prix des habitations ayant une vue directe sur ces machines ?

Monsieur Ozanne (Dargies) s'oppose aux 3 éoliennes dans la mesure où il y a une chute de l'estimation du prix de vente de son domicile dû à la vue directe sur un champ d'éolien

9 – Profits financiers (Obs4, Obs6 et Ctb3) :

Monsieur Caron (Grandvilliers) s'oppose à ce nouveau projet et précise que de plus la nécessité « énergétique » d'implanter de nouvelles machines n'est pas justifiée (Système de production aléatoire, donc maintien des productions traditionnelles (y compris centrales à énergie fossile)). Il considère que ce projet est uniquement lié à des considérations financières qui participent à l'augmentation du prix de l'électricité.

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et explique qu'il est face à une logique financière qui ne sert pas les projets pour les habitants, qui devraient être les premiers destinataires de la « manne » financière, hors une plus-value devrait être apportée aux habitants.

Monsieur Laurent (Catheux) s'oppose à ce nouveau projet et évoque une « manne » financière qui profite à quelques-uns. Il précise que l'expérience montre que si tout cela était aussi « propre » qu'on veut bien le dire, il n'y aurait pas ce débat. Il considère qu'en d'autres termes, on achète à grand prix le silence ou la complicité de certains pour justifier des choix politiques contestables.

10 – Débat sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie (Obs 1, Obs 7, Ctb 2, Ctb 3 et Ctb 5) :

Monsieur James Patin (Sommereux) estime que les éoliennes devraient appartenir à l'Etat ou à la région ou au département ou aux communes, comme pour les routes, comme ça l'argent reviendrait aux contribuables

Monsieur Collet (Hétomesnil) dit non à l'implantation de nouvelles machines sur le territoire de la Picardie Verte, il dit stop à la densification. Il rappelle que le Schéma Régional a été annulé, il faut revoir la question des éoliennes car le volet environnemental n'est pas pris en compte dans son ensemble. Il porte à notre connaissance, la réponse du commissaire enquêteur lors de

l'enquête publique d'Hétomesnil le 5 novembre 2009 : « Je souhaite que votre intervention et les informations recueillies vont amener l'administration à organiser un débat sur la concentration des éoliennes sur le secteur situé le long de l'autoroute A16 au nord de l'Oise. La réflexion doit dépasser le cadre de la ZDE de la Picardie Verte ou les communautés de communes de Crèvecœur le grand et les Vallées de la Brèche et de la Noye». Il estime qu'il y a besoin d'un cadre pour éviter un développement anarchique des parcs d'éoliens. Il rappelle que le schéma Régional Picard annulé, n'avait pas résolu cette question car il contribuait à densifier les parcs existants et à en prévoir de nouveaux. Il demande donc l'arrêt immédiat de toute implantation et rappelle que le président du conseil régional n'est pas favorable à l'éolien, il l'a rappelé à Clavy le Martel (la vidéo est disponible sur Internet). Il demande la réalisation d'étude d'impact par des experts indépendants avec un volet « acceptable par la population et pas avec des « cadeaux » des sociétés d'éoliennes. Il demande d'une part une distance des éoliennes des habitations d'au moins 1 500 mètres conformément au principe de précaution (pourquoi 500 mètres en France) et d'autre part l'interdiction d'implantation d'éolienne en zone boisée (Natura 2000, Znieff) pour les zones de respiration paysagère. Il espère que son intervention nous permettra de comprendre leur exaspération sur cette densification à outrance, les habitants impuissants devant la puissance publique sont lassés de ces enquêtes régulières et regardent s'installer ces éoliennes avec inquiétude. A l'heure actuelle où toutes les barrières ont été levées par les pouvoirs publics, l'instauration d'un permis unique, relevant des autorisations ICPE, intégrant l'ensemble des autorisations nécessaires pour en accélérer les procédures, sans aucun contrôle véritable et pertinent, il nous demande dès maintenant qu'un nouvel examen des objectifs assignés sur le territoire de la Picardie Verte, en matière de production d'énergie éolienne soit engagé en présence de toutes les forces vives du territoire (élus, associations et habitants), en effet aucune étude d'impact sur l'ensemble des parcs n'existe actuellement !!!

Monsieur Laurent (Catheux) pense que ce n'est pas les quelques éoliennes de plus que vous allez une fois de plus essayer de nous imposer qui vont régler la question climatique. Il propose que nous commençons d'abord par faire des économies d'énergie, en arrêtant d'éclairer les villages pour rien, en incitant les gens à mieux isoler, en aidant les gens à mieux gérer leurs dépenses énergétiques. Il considère que l'Etat oublie dans ce domaine son rôle d'éducation.

Madame Laurent (Catheux) dit non au démarchage ponctuel et localisé des promoteurs d'éolien, dit non aux « enquête publiques » aujourd'hui inadaptées au sujet en cours. Elle demande une véritable concertation publique, un débat honnête et transparent sur les réalités et les enjeux de l'industrie éolienne, une réflexion éclairée et participative, la promotion d'initiatives locales respectueuses des spécificités locales, pour garantir l'adhésion des populations et le respect de l'environnement. Elle s'interroge sur le fait que l'éolien constitue un axe incontournable du développement de l'énergie renouvelable, mais pense qu'on pourrait peut-être envisager d'autres manières de faire au vu des sacrifices imposés par celui-ci (et déjà largement consentis), qui semblent disproportionnés et surtout injustifiés au regard des bénéfices attendus. Elle dit également non à l'implantation massive des éoliennes pour produire à grand frais (à nos frais) de l'électricité de manière intermittente et non stockable.

Monsieur Ozanne (Dargies) s'oppose aux 3 éoliennes dans la mesure où les subventions qui ont été versées à la commune n'ont pas permis d'évolution des infrastructures existantes, ni d'aucun aménagement notable sur la commune.

11 – Sécurité (Obs5) :

Monsieur Falsarella (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et évoque le risque sécuritaire, en effet il est écrit, sur un panneau au pied des éoliennes, qu'il y a des risques de projection

de glace. Des chemins et des routes passent près de ces éoliennes, dans ce cadre, il tient à signaler ce risque. Si un jour il reçoit de la glace quand il pratique le VTT ou qu'il soit en voiture, ce risque peut être mortel.

12 – Nuisances sonores (Obs6 et CTb4) :

Monsieur Falsarella (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et estime que les éoliennes font un bruit trop important.

Monsieur Martin (Cempuis) se demande Pourquoi cacher les problèmes de bruits que tous les scientifiques reconnaissent alors que les études faites par de soi-disant cabinets sérieux minimisent ? Lorsque les éoliennes sont placées à une trop faible distance, elles pourraient impacter la santé des riverains notamment par leurs puissances sonores. L'Académie Nationale de Médecine préconise une distance minimale de 1500 mètres et elle est portée à 2 miles (3,2 Kms) aux Etats Unis. Ces distances minimales ne sont pas toujours respectées en France.

13 – Travailleurs détachés (Obs5) :

Monsieur Falsarella (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et craint que les travaux soient réalisés par des travailleurs détachés.

14 – Information de la population (Obs 6 et Ctb4) :

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et considère que les habitants sont peu informés.

Monsieur Martin (Cempuis) nous fait deux observations :

✚ Il n'y a pas eu de réunion d'information et de ce fait peu de personnes ont été informées de ce projet sauf bien entendu par la publicité légale, les élus, les propriétaires fonciers!

✚ Aucun élément du dossier ne permet de penser que les communes environnantes, fortement impactées par le projet mais ne bénéficiant pas de ses retombées économiques, ont été consultées et ont formulé un avis, estimant enfin que la synthèse des points positifs et négatifs relevés pour l'analyse des conséquences environnementales, sociales et économiques fait apparaître que les inconvénients sont trop importants, qu'ils entraînent l'inacceptabilité sociale du projet et qu'ils justifient son rejet,

Il conclut que « nous sommes des citoyens décidés à défendre notre cadre de vie et qui font surtout état de la saturation de leur environnement par les parcs éoliens qui impactent fortement leur qualité de vie ».

15 – Interactions au sein et avec les collectivités territoriales (Obs 6) :

Monsieur Deodato (Dargies) s'oppose à ce nouveau projet et informe que des questions posées en réunion du conseil municipal de Dargies ne sont jamais notifiées d'où une information non communiquée, voir faussée vers les administrés. Par ailleurs, il considère qu'il n'y a aucune réflexion au niveau de la CCPV pour une régie autonome (avoir un parc à son compte) qui pourrait engendrer une plus-value au niveau des habitants.

16 – Coût du démantèlement (Ctb 4) :

Monsieur Martin (Cempuis) évoque le coût pour le démantèlement ? On annonce 50 000 euro !!!!, alors que toutes les études situent ce prix autour de 500 000 € pour une éolienne. Ce

devis ne compte pas le socle en béton indestructible. Il s'agit donc uniquement du démontage de la machine et du traitement des matériaux selon les normes réglementaires de sécurité et sanitaires. Il invite à consulter deux articles sur internet :

- ✚ Juin 2010- L'entreprise Démaction (québec), spécialisée en démolition, démantèle trois éoliennes, chacune d'une hauteur de 300 pieds (= 91 m) et d'une puissance 0,75 MW, un projet de près d'un demi-million de dollars. [lire : http://www.infodimanche.com/index.asp?s=detail_actualite&id=135677](http://www.infodimanche.com/index.asp?s=detail_actualite&id=135677)
- ✚ 2008, Devis de la société Saint-Pierre SAS, Montpellier, nécessité d'une grue de 700 tonnes sur le site : 900 000 euros pour une éolienne de 3MW, 750 000 euros pour une machine de 1,5 MW, Tarif dégressif pour la démolition d'un parc entier. [Lire : http://environnementdurable.net/documents/pdf/demantelementtotal-sn.pdf](http://environnementdurable.net/documents/pdf/demantelementtotal-sn.pdf)

17 – Qualité du dossier produit (Ctb 4) :

Monsieur Martin (Cempuis) considère :

✚ D'une part que quelques points du dossier lui posent problème :

➤ La photo de présentation du dossier n'a pas été prise sur le site de Dargies/Sommereux, le promoteur veut-il tromper le public en soumettant un dossier qui ne relate pas la réalité du terrain ?

➤ Les photos du site avant/après

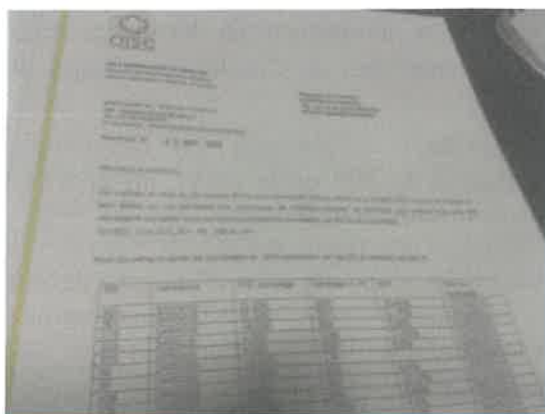
➤ Photo du dossier : Je n'ai jamais vu de supports pour ligne THT dans ce secteur !

tromperie !



➤ Que dire des documents de ce dossier qui ne correspondent pas au dossier Dargies/Sommereux ! je me pose de nombreuses questions sur la recevabilité de ce dossier pour une enquête publique ! Le dossier comportant près de 1000 pages, je n'ai pas le temps de tout vérifier mais les erreurs sont tout de même anormales !!

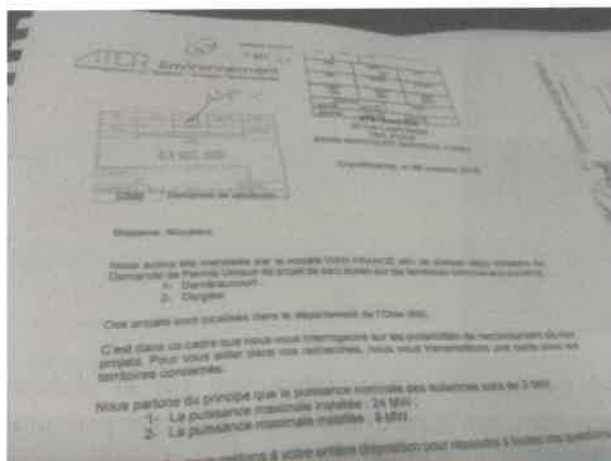
➤ Cela démontre le sérieux avec lequel ces dossiers sont montés ! il doit en être de même pour l'ensemble de ce dossier en voici la démonstration !! Tromperie



➤ Cette réponse ne correspond pas au dossier de Dargies/Sommereux : tromperie



➤ Cette réponse ne correspond pas au dossier de Dargies/Sommereux : tromperie



Ce dossier ne doit pas être recevable pour une enquête publique, les habitants sont trompés, je demande que cette enquête soit annulée pour faux !

📌 D'autre part que quelques points du dossier méritent un commentaire :

➤ Une énergie propre, renouvelable et locale : « L'énergie éolienne est renouvelable, produite et consommée localement et ne rejette ni CO₂, ni déchets toxiques et sa source est gratuite. Elle s'inscrit donc idéalement dans la perspective d'une politique du développement durable et dans le

respect de la volonté locale ». Figure 4 : Comparaison des rejets atmosphériques pour une production électrique équivalente à partir de sources à flamme conventionnelles !!

Son commentaire : on oublie les phases de fabrication de ces machines, leur transport, et leur démontage on se moque de nous !

➤ 3.2. Une énergie de diversification : Selon les objectifs nationaux, 23% de l'énergie consommée devrait être d'origine renouvelable en 2020. Le recours à l'éolien contribue à diversifier les sources et à réduire la dépendance vis-à-vis des énergies non renouvelables.

Son commentaire : ces chiffres ne seront jamais atteints, comme les allemands nous allons nous rendre compte du coût de ces machines.

➤ 3.3. Une énergie pleine de perspectives : Nouveau domaine de recherche pour les écoles techniques, secteur créateur d'emplois : l'énergie éolienne est résolument tournée vers l'avenir. Une étude récente publiée par l'EWEA (European Wind Energy Association) indique que le potentiel en création d'emplois est considérable. On estime à un peu plus de 15 le nombre d'emplois (directs et indirects), générés potentiellement par l'installation d'1 MW éolien, avec une contribution forte des métiers liés à la fabrication d'éoliennes et de composants qui concentrent près de 60% des emplois (directs) de la filière !

Son commentaire : aucun emploi dans la Picardie verte encore une fois on se moque de nous, les employés qui montent ces machines ne sont pas français et ne participent aucunement à la vie de la commune.

➤ 3.4. Une énergie dynamisante : Les éoliennes seront le symbole du dynamisme et de l'esprit novateur de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Elles contribueront à en vivifier l'économie et seront la marque d'une région tournée vers l'avenir.

Son commentaire : Des élus aveuglés par quelques euros !, Les éoliennes seront le symbole d'une région désertée par le tourisme et les habitants subiront les nuisances : dévaluation de leur maison, gênes visuelles et le bruit, taxes sur la facture EDF.

➤ 3.5. Une énergie aux bénéficiaires locaux 30% à 40% des coûts liés aux travaux de réalisation du site sont investis auprès d'entreprises régionales (génie civil, infrastructures électriques, ingénierie, exploitation et maintenance des éoliennes, etc.). Pour l'exploitation du parc éolien, un emploi sera créé sur place. De plus, l'implantation d'éoliennes permet aux propriétaires et exploitants d'obtenir un revenu accessoire dans le cadre d'un bail de mise à disposition de leur terrain.

Son commentaire : 3 bénéficiaires et plusieurs centaines d'habitants gênés dans leur quotidien ! Les bénéficiaires seront largement engloutis lorsqu'il faudra démonter ces machines mais qui paiera ?

➤ Par ailleurs, l'emprise au sol des éoliennes étant très faible, le terrain reste en grande partie disponible pour l'exploitation agricole.

Son commentaire : l'emprise au sol est de pratiquement un hectare, là encore tromperie les chiffres ne correspondent pas dans ce dossier, quel est l'avis de la chambre d'agriculture ?

➤ La troisième variante composée de 3 éoliennes permet de minimiser l'impact sur les surfaces agricoles

Son commentaire : la surface impactée est de 8173 m² sur le dossier de demande unique ! ! L'AE ne donne pas le même chiffre 6250 m²! Pourquoi ? Encore une fois on se moque de nous, encore une fois il y a tromperie sur les chiffres

➤ 3.6. Une réversibilité totale Le renouvellement d'un parc n'occasionne pas de frais de démantèlement, puisque celui-ci est anticipé et intégré dans la rentabilité du projet. Des garanties financières sont mises en place par l'exploitant du parc pour assurer,

Mon commentaire : en cas de défaillance de l'exploitant, qui paiera ? Le cout de démantèlement est minimisé, aucun devis n'ai joint dans les dossiers !!

➤ Quel coût pour le démantèlement ? on annonce 50 000 euro !!!!alors que toutes les études situent ce prix autour de 500 000 € pour une éolienne. Ce devis ne compte pas le socle en béton indestructible. Il s'agit donc uniquement du démontage de la machine et du traitement des matériaux selon les normes réglementaires de sécurité et sanitaires.

➤ 3.7. Une énergie rentable : Au cours de son exploitation, une éolienne produit 40 à 85 fois plus d'énergie qu'il n'en faut pour la construire et la démanteler. Elle est donc « rentabilisée », en terme énergétique dès les premiers mois de son installation.

Son commentaire : Tout cela grâce au cout de rachat exorbitant payé par les utilisateurs

➤ D'un point de vue économique, le coût de l'électricité éolienne est stable et indépendant des variations qui affectent les sources d'énergie fossiles, et tend déjà à devenir meilleur marché que celles-ci (Gaz, Charbon et Fioul).

Son commentaire : bizarre, on ne parle pas du nucléaire !! Tout en sachant que les éoliennes sont obligatoirement couplées avec des centrales charbon ou gaz !!

➤ 3.8. Une énergie plébiscitée : Des sondages réalisés auprès de la population française révèlent la façon positive dont est perçue l'énergie éolienne, qualifiée de « propre, sans déchets, écologique et comme étant une bonne alternative au nucléaire ». Sur l'ensemble du territoire français, 80% de la population serait favorable à l'installation d'éoliennes dans leur département (source : Ipsos, 2012).mais pas à côté de chez eux !!!

Son commentaire : faux les gens interrogés ne sont pas au courant des pratiques douteuses de ces marchands de vent, nous avons une pétition de plus de 450 noms contre l'implantation de machines de ce genre !!

➤ La troisième variante composée de 3 éoliennes permet de minimiser l'impact sur les surfaces agricoles, la surface impactée est de 8173 m2 sur le dossier de demande unique !

➤ Nous avons le sentiment que ce développement éolien se fait de façon anarchique aidé par des prospecteurs qui profitent du fait que les communes ont besoin de ces ressources. Nous souhaiterions un outil de planification.

➤ le SRE Picardie a été annulé on nous trompe en proférant des mensonges; Implantation des machines / choix de la variante la moins impactante pour le patrimoine réglementé ; Design de l'éolienne ; Intégration des postes de livraison dans le paysage rapproché ;

➤ 3.1.2. Chemins d'accès : Des pistes d'accès sont aménagées pour permettre aux véhicules d'accéder aux éoliennes aussi bien pour les opérations de construction du parc éolien que pour les opérations de maintenance liées à l'exploitation du parc éolien : l'aménagement de ces accès concerne principalement les chemins agricoles existants ; Si nécessaire, de nouveaux chemins sont créés sur les parcelles agricoles.

Son commentaire : les chemins n'existent pas !! Cela, encore une fois est un mensonge, il suffit de regarder les plans et d'aller sur le terrain !, Sous quels statuts ces chemins sont-ils créés ?

➤ Mise en place d'un suivi de mortalité de l'avifaune et la chiroptérofaune les 2 premières années après la mise en service puis tous les 10 ans

Son commentaire : Qu'a donné le suivi de la première tranche, a-t-on des preuves de ce suivi ?

18 – Délibération des conseils municipaux reçus pendant l'enquête publique :

Monsieur Larcher maire de Grandvilliers a déposé, lors de la dernière permanence à Sommereux, une délibération du conseil municipal, comme quoi ce dernier refuse l'implantation de 3 nouvelles éoliennes sur les communes de Dargies et Sommereux par 14 voix contre 4.

La société WKN France m'a adressé la délibération du conseil municipal de Gaudechart qui s'oppose au Projet du parc éolien de Puchot par 6 voix contre et 3 abstentions.

19 – Interrogations du commissaire enquêteur:

A la lecture du dossier le commissaire enquêteur se pose deux questions :

- ✚ Dans le volume 5b étude de danger, page 47 concernant la fonction sécurité « Prévenir les erreurs de maintenance », N° de la fonction de sécurité 10, vous définissez une efficacité de 100% sur un risque lié au facteur humain en vous appuyant uniquement sur les préconisations du Manuel de maintenance et la formation du personnel. Différents exemples, dans des domaines où la sécurité est aussi importante que dans celui de la maintenance des éoliennes, il a malheureusement été constaté que le facteur humain était non nul.
 - ✚ Toujours dans l'étude de danger et en particulier au § 7.6 « Mise en place des mesures de sécurité », le pétitionnaire évoque une efficacité de la maîtrise du risque à 100% quand il est nécessaire de prévoir du remplacement en cas de dysfonctionnement ou de maintenance corrective. Pour moi le remplacement en cas de dysfonctionnement ou de maintenance corrective a pour effet de corriger un événement qui est survenu. Sont particulièrement concernés les points :
 - Pour le remplacement en cas de dysfonctionnement de l'équipement pour les fonctions de sécurité :
 - N°3 Prévenir l'échauffement significatif des pièces mécaniques,
 - N°4 Prévenir la survitesse,
 - Pour la maintenance curative suite à une défaillance du matériel pour les fonctions de sécurité :
 - N°7 Protection et intervention incendie,
 - N°12 Empêcher la perte de contrôle de l'éolienne en cas de défaillance réseau.
- Dans aucun de ces quatre cas, il n'est précisé les risques potentiels avant le remplacement en cas de dysfonctionnement ou en cas de maintenance curative. Le fait de réaliser un remplacement en cas de dysfonctionnement ou une maintenance corrective ne permettent pas de dire que l'efficacité de la prévention est de 100%.